

# Conflits et problème de location

Par cece83, le 27/10/2013 à 12:54

## [fluo]Bonjour[/fluo]

Depuis le début de notre location à l'année , nous avons rencontrés rapidement des problème avec les propriétaires de la maison

pour commencer nous avons donc loué une maison T2 Duplex attenante a l'autre maison occupé par la fille de la propriétaire qui nous sépare à peine de 1 mètre, presque mitoyenne les volets des chambres de la maison attenante donnant sur notre terrasse, on suppose que c'était un garage vu l'aménagement,

à notre arrivée une bache était déposé sur le toit, et il n'y avait pas de volets posé sur les fenetres des chambre, curieusement enlevé, car les gonds sont entassé sur la terrasse,

au moment de l'état des lieux, la propriétaire nous a quelque peu confié la responsabilité de faire l'état des lieux, curieux de sa part d'attendre que ce soit nous qui lui donnons l'état,

par la suite a aucun moment elle a évoqué la raison de la présence de cette bâche sur le toit,

entre temps au moment de la remise des clés elle nous a dit que sa fille qu'elle heberge justement à la maison attenante à la notre ,que celle-ci aurait perdue les clés de cette boite au lettre, donc on lui demande comment fait on pour notre courrier, pas de réponse, elle nous dit que c'est a nous de voir,

on a acheter une boite à lettre sans etre rembourser, et pour les volets ont nous a répondu que l'on a pris la maison comme ça.

J e précise que cette maison est en campagne sans clôture juste un grillage trouvé enrouler à notre arrivée.

et que deux allés traverse les2 maisons qui permette de se garer devant les maisons, nous avons demander l'autorisation de laisser notre voiture de collection qui n'est pas en état de rouler devant chez nous, la fille de la propriétaire nous a dis oui que cela ne le déranger pas.

mais voilà qu'au bout de deux mois de location, les propriétaires viennent nous voir un dimanche a 12H20 sans nous avertir, en nous menaçant d'envoyer un huissier, la mairie, pour pollution de terrain et décheterie

en nous accusant d'avoir empecher l'agence immobiliere de louer la maison de sa fille qui devait partir.

il s'en suit des lettres en recommander, des photos prise de la voiture en notre absence bien sur,

On ne comprend pas pourquoi ils ont agit de cette manière si la voiture les gener pourquoi ne pas nous l'avoir dit, au lieu de ça on reçoit des menaces incessantes, des accusations.

à ce jour maintenant les menaces continue cette fois c'est pour un abri de jardin de9 M2,que l'on a installer du coté de notre jardin pour y mettre du matériel.

leur comportement est irrespectueux, et nous avons le sentiment de nous être fait avoir, et surtout leur façon intrusive de surveiller nos faits et geste,

### quels sont nos droits vis vis de cette situation?

bien compliquée

sur le contrat de location rien n'est décrit de ce qui est louer avec cette maison, verbalement les propriétaires nous ont dit que nous pouvons garer nos véhicules sur l'allée derrière notre maison.

alors que hier les propriétaires nous précise que allée n'appartient pas à la location, c'est le seul endroit ou les locataires peuvent garer les véhicules,

plus grave encore il est question de faire des travaux sur cette allée alors que nos véhicules y sont stationner. pas d'autres endroit où les garer de prévu!!

tout nos faits et gestes sont surveillés, c'est un enfer pour nous,

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

#### Par moisse, le 27/10/2013 à 16:15

#### Bonjour,

Tout est dans le bail. Ce qui n'y figure pas n'est pas en location.

En outre votre cabane de jardin implique le dépôt d'une déclaration préalable à la mairie, que vous ne pouvez faire sans l'accord du bailleur.

Je n'ai pas trop compris où est installée la bâche qui recouvre un toit.

Enfin vous évoquez une voiture de collection, le bailleur un "déchet".

Compte tenu des nombreux conflits évoqués, il va falloir envisager de quitter les lieux sauf à vivre un enfer les prochaines années.

Par cece83, le 27/10/2013 à 23:01

Bonsoir,

excusez-moi pour l'oubli des phrases de politesse, j'avais posté un autre message ce meme jour c'est pour cela que je ne les ai pas remis,

pour ce qui est de l'abri de jardin, il est démontable et non fixé au sol, mais je me renseignerai à la Mairie

merci